LFP Sélection Innovation FCPI

Participer à la croissance des PME innovantes françaises dans un cadre fiscal optimisé

En contrepartie d'une durée de blocage jusqu'au 31 décembre 2019, pouvant être prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 sur décision de la société de gestion et d'un risque de perte en capital





LFP SÉLECTION INNOVATION

UN FONDS POUR DIVERSIFIER VOTRE PATRIMOINE ET...

RÉDUIRE immédiatement le montant de votre impôt sur le revenu de 18 % en contrepartie d'une durée de blocage des parts jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard et d'un risque de perte en capital (1)

La souscription dans le Fonds LFP Sélection Innovation (2) offre en 2012 une réduction d'impôt sur le revenu égale à 18 % des sommes investies (hors droits d'entrée) en contrepartie d'une période de blocage jusqu'à la fin de la vie du Fonds (3) (7 ans, prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ou 31 décembre 2021 au plus tard), et d'un risque de perte en capital. A la sortie, les produits et les plus-values éventuellement réalisés sont également exonérés (4) (hors prélèvements sociaux).

La part de la souscription susceptible d'ouvrir droit à la réduction d'IR est plafonnée cette année à 24 000 € pour un couple et 12 000 € pour un célibataire, indépendamment de la tranche d'imposition.

INVESTIR aux côtés d'un spécialiste du Capital Investissement comptant parmi les acteurs majeurs en France

Le Groupe Siparex, avec 35 ans d'expérience, a participé au financement de centaines d'entreprises innovantes au travers notamment de 35 FCPI et FIP. Son organisation multi-régionale de proximité (bureaux à Paris, Lyon, Lille, Nantes), son réseau dans le milieu des affaires (le Club Siparex) lui permettent d'être au contact des dirigeants et de réaliser ses investissements dans les meilleures conditions. Ses équipes dédiées aux opérations de Proximité et dans l'Innovation comptent aujourd'hui 20 personnes dont une douzaine d'investisseurs et ont investi plus de 350 M€ dans des PME depuis 1999.

PARTICIPER au développement des sociétés innovantes tout en ajustant votre investissement

La stratégie d'investissement du FCPI LFP Sélection Innovation repose sur l'alliance du potentiel de développement (5) des sociétés innovantes majoritairement françaises (représentant au moins 60 % de l'investissement du Fonds) et d'un investissement sur les marchés cotés qui diffère entre le Compartiment Dynamique Plus investi jusqu'à 26,66 % sur les marchés actions et le Compartiment Dynamique investi principalement sur les marchés monétaires et obligataire et jusqu'à 13,33 % seulement sur les marchés actions.

L'objectif de la compartimentation du Fonds est de permettre à chaque souscripteur de choisir d'investir dans l'un ou l'autre Compartiment ou de panacher son investissement selon sa volonté de prise de risque. Le principal risque relatif à l'investissement dans des sociétés innovantes (60 % minimum) reste néanmoins prépondérant dans le profil global de chaque Compartiment.

- (1) Sousréserve du respect des conditions à remplir pour bénéficier de cetter éduction et notamment du délaide conservation des parts sous crites pendant 5 ans. L'avantage fiscal dépend de la situation personnelle du sous cripteur. En l'état actuel de la règlementation, seules les sous criptions réalisées et intégralement libérées avant le 31 décembre 2012 sont susceptibles d'ouvrir droit à cette réduction d'IR.
- (2) Le Fonds ne dispose pas de garantie en capital, les performances du Fonds sont directement liées aux performances des entreprises dans lesquelles il investit.
- (3) Sauf survenance d'un évènement tel que définit dans le réglement du Fonds.
- (4) Sous réserve d'un engagement de conservation des parts souscrites de 5 ans.
- (5) Sous réserve du respect de certaines conditions et notamment l'engagement de conservation et de réinvestissement des produits pendant 5 ans à compter de la souscription.



CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Souscription minimum : 1 000 € hors droit d'entrée

Valeur de la part : 1 €

Valorisation: semestrielle (30 juin et 31 décembre)

Durée de blocage : 7 ans minimum, soit jusqu'au 31 décembre 2019 (pouvant être prolongée 2 fois 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2021

sur décision de la Société de Gestion)

Distributions : les premières distributions auront lieu au plus tôt après un délai de 5 ans après la fin de la période de souscription des parts soit en principe vers au cours de la 6º année du Fonds

Rachat anticipé des parts : pas de rachat possible pendant la durée de vie du fonds, sauf en cas de survenance de l'un des 3 cas prévu au règlement

Délégataire de la gestion financière : La Française des Placements (agrément AMF GP 97-076), LFP Sarasin AM (agrément AMF GP 97-55)

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services Commissaire aux comptes : Deloitte et Associés

Société de Gestion : Siparex Proximité Innovation

L'avantage fiscal de 18 % est susceptible de changer et n'est pas

acquis pour toute souscription postérieure au 31/12/2012

Date limite de souscription : 31 juillet 2013

Agréé le : 18 septembre 2012

(agrément AMF GP 04-32)

Code ISIN: Compartiment Dynamique: FR0011332741 (part D1) Code ISIN: Compartiment Dynamique Plus: FR0011332758 (part DP1)

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum TTC		
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum	
Droits d'entrée et de sortie (1)	0,554 %	0,554 %	
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,245 %	1,245 %	
Frais de constitution	0,133 %	0,00 %	
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,147 %	0,00 %	
Frais de gestion indirects	0,471 %	0,00 %	
Total	4,549 %	1,799 %	

⁽¹⁾ La Société de Gestion se réserve le droit de prélever une commission de rachat, acquise au Fonds, égale à 3 % pour les demandes de rachat intervenant avant le 31 décembre 2019. Aucune commission de rachat ne sera prélevée pour les demandes de rachat effectuées après cette date.

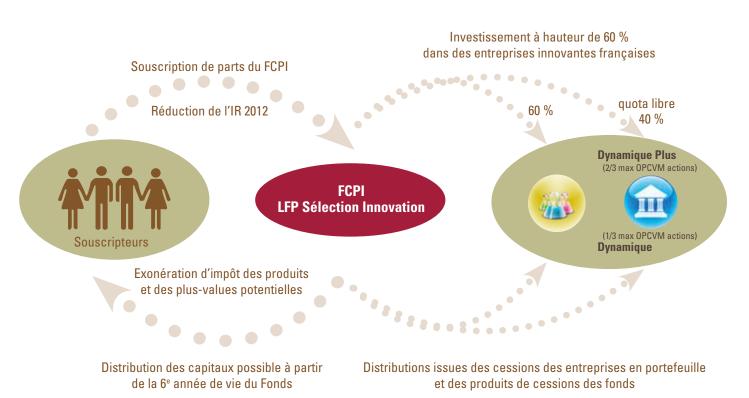
Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de Gestion (Carried Interest)	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribué aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	Produits et Plus-Values Nets éven- tuels perçus par les parts de carried interest/ Total des Produits et Plus- Values Nets éventuels	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	Montant des souscriptions de parts de carried interest/ Montant total des souscriptions dans le fonds	Au moins 0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réu- nies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	Montant total distribué par le fonds / Montant total des souscriptions dans le fonds	100 %

DÉFINISSEZ VOTRE SOUSCRIPTION EN FONCTION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU SOUHAITÉE



^{*} La limite annuelle pour laquelle l'investissement est retenu pour la réduction d'IR en 2012 pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés.

UN FONCTIONNEMENT TRANSPARENT OFFRANT UNE VISIBILITÉ SUR L'ÉCHÉANCE DU FONDS



INFORMATIONS sur la gestion

Deux fois par an, vous recevrez une Lettre d'information vous présentant l'actualité des entreprises présentes dans le Fonds, les nouveaux investissements réalisés dans des sociétés innovantes.

^{**} La limite annuelle pour laquelle l'investissement est retenu pour la réduction d'IR en 2012 pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune.

INVESTIR au capital d'entreprises innovantes en contrepartie d'un risque de perte en capital

Forte de son expérience en capital investissement et s'agissant des fonds qu'elle gère actuellement, Siparex Proximité Innovation s'attache à rechercher des PME en forte croissance et offrant une certaine visibilité sur leurs revenus potentiels établies dans des secteurs tels que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le secteur de la santé, ou encore du développement durable. L'équipe de gestion, au travers de la quinzaine de fonds qu'elle gère, a développé depuis près de 10 ans un processus de sélection extrêmement drastique où moins de 5 % des dossiers étudiés donnent finalement lieu à un investissement par le Fonds. Ces investissements présentent un risque de perte en capital.

Sur les douze derniers mois, Siparex Proximité Innovation (issue d'UFG-Siparex) a été très actif en investissant aux travers des FCPI et FIP dans 12 sociétés pour un montant de 10 M €. Elle détient aujourd'hui des participations dans plus de 40 entreprises présentes dans des secteurs de technologies de pointe, reflet du savoir-faire français tels que : le e-commerce, les secteurs de la santé ou des services aux personnes, les télécoms ou la distribution. Ces secteurs sont donnés uniquement à titre d'exemple, chaque Compartiment du fonds est susceptible d'investir dans d'autres secteurs en fonctions des opportunités qu'il déterminera.

Le Capital Investissement constitue une source essentielle du financement du tissu économique et une alternative indispensable au crédit bancaire. Il s'avère être un facteur incontournable de création d'emplois durables et qualifiés dans les entreprises qu'il accompagne.

AJUSTER votre investissement en choisissant votre Compartiment, deux profils d'investissements vous sont ainsi proposés :

LFP Sélection Innovation est composé de deux compartiments : Dynamique et Dynamique Plus.

Compartiment Dynamique	Compartiment Dynamique Plus	Répartition
Poche investie dans des entreprises innovantes cotées ou non cotées	Poche investie dans des entreprises innovantes cotées ou non cotées	Min. 60 %
Poche investie principalement en OPCVM obligataires, diversifiés, monétaires ainsi qu'en OPCVM actions et jusqu'au tiers de cette poche.	Poche investie principalement en OPCVM actions représentant au plus 2/3 de cette poche, ainsi qu'en OPCVM obligataires, diversifiés et monétaires	Max. 40 %

Ces deux profils de la poche libre sont constitués d'OPCVM sélectionnés et gérés par la Française des Placements au sein de la gamme de fonds des sociétés de gestion du groupe La Française AM. La Française des Placements, gérant de convictions et spécialiste de la multi gestion et spécialiste dans la sélection d'actions cotées dans le domaine des entreprises innovantes, met en œuvre l'orientation de gestion que vous avez choisie au travers de sa délégation de gestion sur une partie du fonds.

La baisse des marchés d'actions et de taux peut entrainer une diminution de la valeur liquidative des parts ou titres d'OPCVM actions, obligations, diversifiés et monétaires en portefeuille et donc une baisse de la valeur liquidative de chaque profil, proportionnelle à son investissement dans ces titres.



Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de sept ans prorogeable deux fois un an sur décision de la Société de gestion, c'est-à-dire jusqu'au plus tard le 31 décembre 2021 (sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement).

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique "profil de risques" du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

DES ACTEURS EXPERTS DANS LEURS DOMAINES

Siparex Proximité Innovation (société de gestion)

Filiale du Groupe Siparex et de La Française AM avec plus de 400 millions d'euros d'encours, Siparex Proximité Innovation est entièrement dédiée au capital investissement et regroupe des professionnels des métiers de la PME et de l'innovation. Elle résulte de la fusion réalisée en septembre 2012 d'UFG-Siparex et de Sigefi Venture Gestion (équipe spécialisée dans l'innovation du Groupe Siparex).

Elle privilégie l'investissement dans des sociétés de croissance, ou des sociétés matures régionales, à la fois dans des domaines innovants et dans des métiers traditionnels, avec une approche capital risque ou capital de proximité. Avec une offre renouvelée chaque année de FCPI et FIP, Siparex Proximité Innovation met à la disposition des particuliers l'expérience et le savoir-faire acquis par le Groupe Siparex auprès des investisseurs institutionnels depuis 1977.

Dans le cadre de la gestion du FIP LFP Sélection Innovation, elle peut s'appuyer d'une part sur les ressources du Groupe Siparex, toute en restant parfaitement maitre de ses décisions d'investissements et d'autre part sur l'expertise de La Française AM dans le cadre d'une délégation de gestion financière dédiée.

Groupe La Française AM

Groupe de gestion d'actifs multi spécialiste, La Française AM est un gérant de convictions qui place l'intérêt et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations.

Par une approche de long terme et la combinaison de savoir-faire reconnus en gestion de valeurs mobilières comme en immobilier, La Française AM, offre des solutions d'investissement innovantes répondant aux attentes de ses clients, qu'ils soient institutionnels, réseaux bancaires, prescripteurs, particuliers, en France comme à l'international.

Acteur responsable, sa philosophie d'investissement est fondée sur la Gestion Dissymétrique™ (*) et vise à intégrer les défis de demain pour forger ses convictions d'aujourd'hui.

Avec plus de 36 milliards d'euros d'actifs sous gestion, La Française AM, tout en bénéficiant d'une totale indépendance dans l'exercice de son métier, possède un actionnariat original mixant un actionnaire bancaire de référence, le Crédit Mutuel Nord Europe, aux côtés des dirigeants et salariés du groupe.

(*) Une approche privilégiant la limitation du risque en capital dans les phases adverses de marché à la surperformance lors des phases de hausse. Objectif : capter 70 % des hausses et ne subir que 30 % des baisses.

La Française des Placements (société de gestion, délégataire de la poche Libre)

Gérant multi spécialiste, La Française des Placements est la société de gestion de valeurs mobilières du groupe La Française AM et propose des solutions produits tournées vers le client et les marchés dans le cadre d'une gestion de convictions.

LFP Sarasin AM (société de gestion, délégataire de la poche cotée Alternext / marché libre)

LFP Sarasin AM, société de gestion dédiée à la gestion socialement responsable, est issue du partenariat stratégique entre La Française AM et la Banque SARASIN.

Le Groupe Siparex

Le Groupe Siparex, créé il y a 35 ans, est le spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME. Le Groupe affiche des capitaux sous gestion de plus d'un milliard d'euros, répartis entre deux pôles : le "capital développement/transmission" sur le segment des Entreprises de Taille Intermédiaire et le "capital proximité et innovation" qui finance les sociétés technologiques, innovantes et régionales de proximité (dont Siparex Proximité Innovation). À cela s'ajoute une activité de conseil dans les pays émergents.

Siparex couvre l'ensemble de l'Hexagone dans une stratégie de proximité à partir de Paris, Lyon, Besançon, Lille, Nantes, Strasbourg et est également implanté à Madrid et Milan. Le Groupe compte environ 90 collaborateurs dont 55 professionnels de l'investissement.

Depuis sa création, le groupe Siparex a développé une expertise reconnue faisant régulièrement l'objet de récompenses décernées par la presse spécialisée : Prix Capital Finance de la Meilleure équipe capital développement en 2012 et Meilleure sortie capital développement en 2012 et 2010.

LFP Sélection Innovation est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par l'article L.214-30 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. LFP Sélection Innovation a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/09/2012.

La Française AM Partenaires est dûment mandatée par Siparex Proximité Innovation, 27 rue Marbeuf - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif aux parts de LFP Sélection Innovation.

Le règlement du FCPI LFP Sélection Innovation est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site www.lafrancaise-am.com.

www.lafrancaise-am-partenaires.com

Vos contacts: La Française AM Partenaires - Agrément CECEI n°18673 X 173, boulevard Haussmann 75008 Paris France